



RAPPORT ANNUEL 2014

CONSEIL DE QUARTIER
DU CAP-ROUGE

Mon quartier

j'y vis... j'y vois!



CONSEIL DE QUARTIER

RAPPORT ANNUEL 2014

**CONSEIL DE QUARTIER
DU CAP-ROUGE**

Le 28 avril 2015

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	1
2. Présentation du conseil de quartier.....	3
2.1. Le conseil de quartier.....	3
2.2. Les membres du conseil d'administration.....	3
2.3. Le territoire du quartier.....	4
3. Demandes d'opinion.....	5
4. Plan d'action 2014.....	6
Les activités et les réalisations 2014	7
4.1. Fonctionnement du conseil	7
4.2. Les résultats 2014.....	7
4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier	7
4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier	7
4.2.3. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier.....	7
4.2.4. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux.....	8
4.2.5. Mise en valeur des sentiers riverains	8
4.2.6. Participation aux consultations de la Ville et recommandations.....	8
4.2.7. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents	8
Le plan d'action 2015	10
Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier.....	11
5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2014	11

1. Mot du président

Les membres du conseil d'administration du conseil de quartier du Cap-Rouge vous présentent le bilan des activités pour l'année 2014.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en avril 2014, nous avons exposé les différents volets d'un plan d'action en continuité avec celui de l'année précédente. Nous avons expérimenté les changements aux mécanismes de participation citoyenne pilotés par la Ville de Québec sur le rôle et le fonctionnement des conseils de quartiers, l'arrimage entre les conseils de quartier et la Ville, ainsi que la communication. Nous souhaitons vivement que les consultations en amont deviennent un mécanisme récurrent qui permettra au conseil de quartier de mieux orienter ses interventions avant les consultations publiques et toutes autres consultations nécessaires, comme cela s'est fait en 2013 à l'occasion d'un projet de règlement concernant une modification au zonage dans le secteur de la rue Onésime-Voyer sur le plateau. De manière générale, force nous est de constater que les conseils de quartier ont toujours de la difficulté à réunir de nombreux citoyens lors des assemblées ordinaires, à moins que des préoccupations importantes ne les interpellent notamment dans le cadre de consultations publiques. Le conseil de quartier tentera d'améliorer cette situation.

Quant aux éléments priorisés au plan d'action 2014-2015, le conseil a de nouveau apprécié sa participation à l'activité *Halloween et circuit Découverte de la rivière du Cap-Rouge* organisée par le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge en novembre 2014. Le conseil d'administration est satisfait de la réalisation de la consultation sur la sécurité routière et de l'activité de sensibilisation du type *Partageons la chaussée* qui ont été réalisées en 2014.

Dans la foulée des conseils d'administration précédents, nous avons maintenu l'importance de mettre en pratique un mode de communication respectueux et de type collaboratif avec les intervenants municipaux ou autres. C'est l'attitude que notre conseil a adoptée, autant dans son écoute des citoyens que dans ses rapports avec les instances municipales et gouvernementales.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration. Ce sont des personnes engagées qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier.

Nous remercions toutes les résidentes et tous les résidents du quartier ainsi que les responsables d'organismes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de nos dossiers.

Également, nous avons apprécié en cours d'année la collaboration de M^{mes} Cristina Bucica et Priscilla Lafond, conseillères en consultations publiques, ainsi que celle des différents services de l'Arrondissement et de la Ville interpellés selon les sujets. Merci pour votre collaboration et votre professionnalisme.

Les conseillers municipaux des districts touchant le territoire de notre quartier sont membres d'office de notre conseil. En 2014, M^{me} Anne Corriveau, conseillère du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy, et M. Laurent Proulx, conseiller du district électoral de Cap-Rouge-Laurentien, ont siégé tous les deux aux assemblées publiques de manière assez régulière. La participation des conseillers aux assemblées du conseil de quartier est essentielle tant pour le partage de l'information et le cheminement de nos dossiers que pour la qualité et la productivité lors de nos rencontres.

En cours d'assemblée générale, et tout au long de l'année, les membres du conseil reçoivent avec intérêt les commentaires et les suggestions des citoyens du quartier. C'est par votre présence et votre implication que nous sommes en mesure de remplir notre mandat. Vos avis, votre compétence et vos commentaires nous éclairent et nous permettent de donner des informations plus justes et d'adopter des résolutions plus respectueuses de nos besoins. Votre interaction avec le conseil de quartier légitime notre existence.

Votre conseil de quartier, qui a dix ans d'existence depuis novembre 2014, et qui entend souligner de façon particulière cet anniversaire au cours des prochaines semaines, est et demeure une instance privilégiée pour vous écouter et transmettre vos attentes à nos instances municipales. Par votre présence aux assemblées publiques ordinaires, votre participation aux débats et vos interventions, tous ensemble, nous travaillons à faire de notre communauté du Cap-Rouge un milieu où il fait bon vivre, et ce, en harmonie avec sa nature.



Roch Maltais,
Président

2. Présentation du conseil de quartier

2.1. Le conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec, tel que modifié le 5 mars 2012 par le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique de consultation publique*, R.V.Q. 1881, afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier tel que la circulation, les loisirs ou l'environnement et même participer activement aux activités communautaires. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

2.2. Les membres du conseil d'administration

En vertu du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Québec, R.R.V.Q. chapitre F-1, les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat d'un ou de deux ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut nommer par résolution trois (3) autres personnes pour être administrateurs cooptés portant ainsi le nombre d'administrateurs à onze (11) membres.

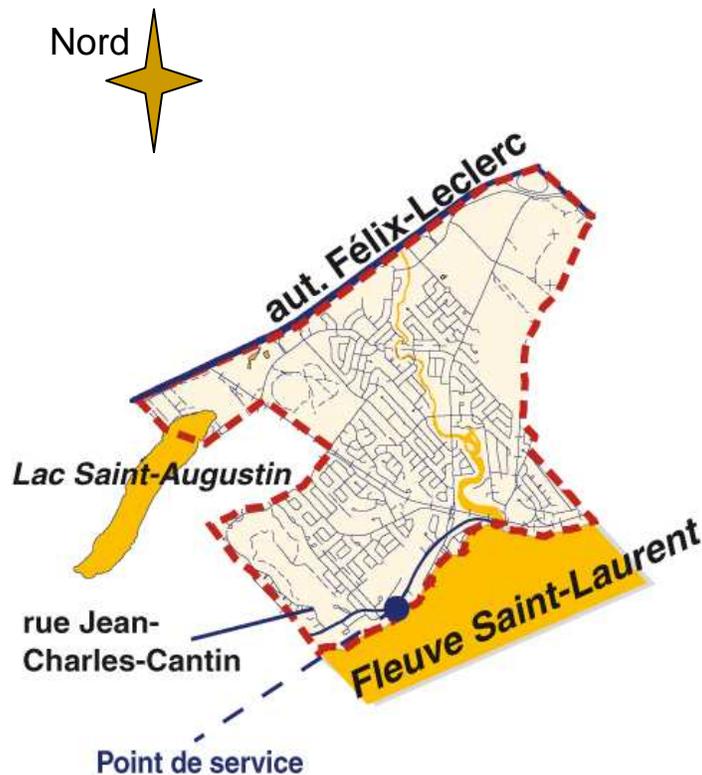
Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans aucun droit de vote.

Composition du conseil d'administration en 2014	
M. Roch Maltais	Administrateur et président jusqu'en avril 2015
M ^{me} Marie-Hélène Mercier	Administratrice et secrétaire jusqu'en avril 2015
M ^{me} Rita Veilleux	Administratrice et trésorière
M ^{me} Denyse Dumas	Administratrice jusqu'en avril 2015 (cooptée)
M. Jocelyn Dompierre	Administrateur jusqu'en avril 2015
M. François Godin	Administrateur jusqu'en avril 2016
M ^{me} Sylvie Roy	Administratrice
M. Martin Blanchette	Administrateur
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale du district électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy
M. Laurent Proulx	Conseiller municipal du district électoral de Cap-Rouge-Laurentien

2.3. Le territoire du quartier

Les limites des territoires des conseils de quartier ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2003, à la suite d'une consultation auprès de la population et des conseils d'arrondissement. Les limites du quartier du Cap-Rouge ont été révisées en janvier 2006 à la suite de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le territoire du conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population de près de 16 600 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du conseil de quartier sont illustrées par la carte ci-dessous. Notre territoire s'agrandit. Des développements résidentiels sont en cours dans le secteur des Faubourgs et de l'Érable Rouge.



En 2014, le point de service, maintenant appelé le centre communautaire de Cap-Rouge, regroupe dans ses locaux les organismes reconnus par le conseil d'arrondissement. Entre autres, la Société historique du Cap-Rouge, le club FADOQ Cap-Rouge et le Cercle de Fermières.

3. Demandes d'opinion et consultations publiques

Les membres du conseil de quartier ont été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion sur deux projets de modification à la réglementation sur l'urbanisme. L'Arrondissement les a également mandatés pour tenir la consultation publique. Ainsi, ils ont émis leur recommandation pour les projets suivants :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme visant plusieurs zones du quartier du Cap-Rouge relativement à la zone 36452Cc. R.C.A.3V.Q. 123
Demande d'opinion Tenue le 13 mai 2014 au centre communautaire de Champigny 45 citoyens étaient présents.
Objet de la demande d'opinion La demande vise à : 1. Diminuer les hauteurs maximales dans diverses zones résidentielles et commerciales du quartier du Cap-Rouge; 2. Redécouper trois zones; 3. Modifier les grilles de spécifications de trois zones concernant les matériaux de revêtement; 4. Ajouter un usage C21 débit d'alcool pour les usages du groupe C20.
Recommandation du conseil de quartier CONSIDÉRANT que le Plan directeur du quartier du Cap-Rouge indique, au point 1.1.2 de son plan d'action, que le conseil de quartier exerce une vigilance pour permettre « une meilleure harmonisation entre le cadre architectural existant et les nouvelles constructions et rénovations »; CONSIDÉRANT que le projet de modifications du règlement précité prévoit : <ul style="list-style-type: none">• une diminution de la hauteur de 25 à 15 mètres de plusieurs zones d'habitation Hc et de 20 à 15 mètres de plusieurs zones commerciales (Cb et Mb) et d'une zone de récréation extérieure (Ra);• des ajustements aux matériaux de revêtement dans les grilles de spécifications de certaines zones;• le redécoupage de quelques zones;• ajout d'un usage C21 débit d'alcool et augmentation de la superficie de plancher. CONSIDÉRANT que la plupart des citoyens qui se sont exprimés lors de la consultation publique ont exprimé leur satisfaction sur la diminution de la hauteur des zones concernées; CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens du secteur des rues Onésime-Voyer et Promenade-des-sœurs ont exprimé leur préoccupation, d'une part, en ce qui a trait à la hauteur de 15 mètres suggérée par rapport à la possibilité d'ériger tout de même des bâtiments de 5 étages sur les lots 37010Hc, 37011Hc et 37013Cb et, d'autre part, sur le fait que le lot 4899 comporte déjà une surélévation par rapport aux terrains voisins, ce qui augmenterait l'effet de hauteur par rapport aux bâtiments existants; CONSIDÉRANT que la plupart des zones résidentielles du quartier du Cap-Rouge comportent des hauteurs maximales variant de 9 à 12 mètres;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

- d'émettre un avis généralement favorable au Projet omnibus pour le quartier du Cap-Rouge concernant des modifications au Règlement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones du quartier (R.C.A.3V.Q. 157), mais en tenant compte et sous réserve de ce qui suit :
 - 1^o malgré que le conseil de quartier soit favorable à une certaine densification des zones visées par les modifications règlementaires présentées, il considère que la hauteur maximale proposée de 15 mètres laisse planer un doute suffisamment valable sur le nombre maximum d'étages constructibles pour proposer plutôt que le règlement édicte une hauteur maximale de 14 mètres dans toutes les zones résidentielles et commerciales concernées par cette modification;
 - 2^o en outre de la réserve mentionnée au paragraphe ci-dessus quant à la hauteur maximale de 14 mètres qu'il recommande dans toutes les zones, le conseil de quartier demande au Conseil d'arrondissement d'adopter des mesures faisant en sorte que le nombre d'étages de tout bâtiment qui pourrait être érigé sur le lot 4899 et dans les autres zones en fonction d'une hauteur de 14 mètres, assure au surplus, dans tous les cas, une transition harmonieuse avec la volumétrie et la hauteur des bâtiments déjà existants dans les secteurs avoisinants plus particulièrement ceux contigus;
- de recommander aux membres du Conseil d'arrondissement de revoir le projet de modification règlementaire de cette partie du projet omnibus à la lueur des éléments décrits à la présente résolution.

Projet de modification de Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37010Hc, R.C.A.3V.Q. 170 » (Secteur entre les rues de la Promenade-des-Sœurs et des Chasseurs, à l'ouest de la rue Onésime-Voyer) - District électoral de Cap-Rouge–Laurentien

Demande d'opinion

Tenue le 18 novembre 2014 au centre communautaire de Cap-Rouge

6 citoyens étaient présents.

Objet de la demande d'opinion

La demande vise à diminuer de 12 à 9 le nombre minimal de logements autorisés dans un bâtiment isolé du groupe H1 logement dans la zone 37010Hc, secteur des rues Caroline-Valin et Esther-Blondin.

Recommandation du conseil de quartier

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement :

▪ de recommander au Conseil d'arrondissement d'accepter le projet de modification au Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone à la zone 37010Hc, R.C.A.3V.Q.170 consistant à diminuer de douze à neuf le nombre minimal de logements autorisés dans un bâtiment isolé du groupe H1 logement dans la zone 37010Hc.

Un avis favorable est émis concernant le projet de modification relative à la zone 37010Hc, R.C.A.3V.Q.170.

4. Plan d'action 2014

Le plan d'action 2014 annoncé dans le rapport annuel 2013 déposé lors de l'assemblée annuelle du mois d'avril 2014 comportait les volets suivants :

1. *Réalisation de divers projets en conformité avec le Règlement sur la mise en œuvre du plan de quartier du Cap-Rouge adopté en 2009*
 - ◆ Suivi périodique de l'état d'avancement des projets ou des dossiers;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier.

2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Procéder à une consultation sur la sécurité routière, cycliste et piétonnière dans le quartier;
 - ◆ Réaliser une activité du type *Partageons la chaussée* au cours du printemps ou de l'automne 2014.

3. *Protection des parcs et des espaces verts*
 - ◆ Suivi concernant le développement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc Chaudière;
 - ◆ Participation aux activités initiées pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap-Rouge en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge.

4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*
 - ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens s'étant démarqués ;
 - ◆ Dénomination de la nouvelle passerelle.

5. *Collaboration avec les organismes du milieu*
 - ◆ Invitation aux organismes à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier;
 - ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes;
 - ◆ Appuis divers selon les demandes ou les besoins formulés par les organismes;
 - ◆ Participation à des tables régionales de concertation (ex. : CLD, logements sociaux);
 - ◆ Participation au comité des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement 03.

6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*
 - ◆ Demandes de modification au zonage

7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*
 - ◆ Tenue d'assemblées ordinaires mensuelles, d'une assemblée générale annuelle, et d'assemblées spéciales s'il y a lieu;
 - ◆ Amélioration de la communication par la publication d'articles dans les journaux locaux et dans la page Web du conseil sur le site de la Ville;
 - ◆ Souligner de façon spéciale le 10^e anniversaire de constitution du conseil de quartier du Cap-Rouge à l'automne 2014.

Les activités et les réalisations 2014

4.1. Fonctionnement du conseil

Le conseil de quartier a tenu au cours de l'année neuf (9) assemblées publiques ordinaires et son assemblée générale annuelle tenue le 15 avril 2014.

Les membres du conseil ont participé à différentes consultations et rencontres de sensibilisation tenues tant par la Ville que par l'Arrondissement.

4.2. Les résultats 2014

4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier

- Interventions, suivi et résolution dans le dossier du développement du parc Chaudière notamment pour une demande de temps de glace partagé entre le hockey et le patinage libre ont été effectués en début d'année. Une résolution spécifique a été adoptée en décembre 2014 pour réitérer une telle demande d'utilisation partagée et pour analyser sa faisabilité.
- Suivi général sur l'évolution du dossier touchant le futur développement Chaudière;
- Suivi et propositions pour la réalisation de divers projets à même les sommes résiduelles accordées au conseil en 2009 en vertu du Règlement sur la réalisation du plan directeur de quartier du Cap-Rouge (R.V.Q. 1552). Ces projets consistent à l'installation d'un panneau d'interprétation à l'entrée de la nouvelle passerelle sur le boulevard de la Chaudière, l'installation d'une table à pique-nique et ses aménagements à la sortie de la passerelle, ainsi que la plantation d'arbustes à l'entrée du sentier de la rivière du Cap-Rouge dans le secteur de la rue Louise-Fiset.
- Participation à la conférence *Densifier à l'échelle humaine* tenue le 24 février 2014 à la salle du conseil de l'Arrondissement.

4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier

La sécurité dans les rues est un sujet qui revient constamment et qui préoccupe avec raison les citoyens. À cet effet, plusieurs interventions ont été réalisées (ou le seront prochainement) :

- Un sondage en ligne a été réalisé au printemps 2014 sur la sécurité et le partage de la chaussée entre les automobilistes, les piétons et les cyclistes;
- Organisation et réalisation par le conseil d'une activité de sensibilisation à la sécurité routière le 4 octobre 2014 axée sur quatre intersections concernant des passages pour piétons; les membres du conseil ont assisté à une conférence sur la sécurité routière présentée par un représentant de la Ville de Québec;
- Suivi à la suite d'une problématique du calendrier de lignage des passages piétonniers dans le quartier;

- Intervention et suivi relativement au déneigement du trottoir dans le secteur de la rue Onésime-Voyer pour utilisation par les skieurs de fond;
- Intervention et suivi en lien avec une problématique de circulation relative aux entrées et aux sorties des véhicules sur le boulevard Jean-Gauvin à l'intersection des commerces IGA et Jardin mobile (février, mars, septembre);
- Discussion pour un déneigement adéquat de la nouvelle passerelle au cours de l'hiver 2014-2015;
- Intervention, résolution et suivi concernant le mauvais entretien de la piste cyclable sur le boulevard Chaudière et dans la rue Blaise-Pascal vers le viaduc menant vers les commerces situés à l'Est du boulevard Duplessis;
- Rencontre avec un responsable de l'Arrondissement au sujet d'un sondage en ligne et de l'activité de sensibilisation à la sécurité routière et le partage de la chaussée réalisés;
- Discussion sur une pétition déposée à l'Arrondissement concernant l'utilisation d'un terrain de baseball comme parc à chiens dans le quartier du Cap-Rouge.

4.2.3. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier

- Participation aux activités organisées par les organismes;
- Signature du Livre d'or par deux récipiendaires méritants lors de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2014;
- Intervention, résolution et suivi concernant la dénomination de la nouvelle passerelle sur la rivière du Cap-Rouge;
- Discussion et suivi concernant la fermeture du garage municipal sur le boulevard de la Chaudière;
- Participation à une présentation/consultation par l'Arrondissement concernant l'offre de services en matière de loisirs;
- Demande et suivi concernant les statistiques de fréquentation des citoyens au parc nautique de Cap-Rouge;
- Discussion et suivi concernant l'entretien hivernal de la nouvelle passerelle sur la rivière du Cap-Rouge;
- Motion de félicitations et adoption d'une résolution soulignant l'excellent travail d'organisation de la Société historique du Cap-Rouge concernant les célébrations du 100^e anniversaire du Tracel du Cap-Rouge;
- Discussion et suivi concernant l'installation de la statue de Jacques-Cartier dans le quartier du Cap-Rouge.

4.2.4. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux

- Invitations particulières aux organismes du milieu à l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier;
- Résolution d'appui aux recommandations du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge dans le cadre de la préparation du PTI 2015-2016-2017;

- Participation aux rencontres périodiques des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement 03.

4.2.5. Participation à la réalisation de l'activité Halloween et circuit Découverte de la rivière du Cap-Rouge organisée par le Conseil du bassin de la rivière du Cap-Rouge le 1er novembre 2014. Mise en valeur des sentiers riverains

- Participation à l'activité *Halloween et circuit Découverte des sentiers de la rivière du Cap Rouge*, tenue le 1^{er} novembre 2014 sous l'égide du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge. Cette activité réalisée en partie durant la soirée fut un immense succès attirant plusieurs centaines de citoyens du quartier et d'ailleurs venus en famille échanger et se familiariser avec le milieu naturel de la rivière.

4.2.6. Participation aux consultations de la Ville et recommandations

- Discussion au sujet d'une consultation en ligne de l'Arrondissement auprès des citoyens concernant le réaménagement du parc Noirefontaine;
- Le conseil accepte par résolution d'appuyer la demande du conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy d'avoir accès aux résultats de l'étude de caractérisation du chemin Saint-Louis effectuée par la Ville.

4.2.7. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents

- Invitation annuelle pour la présentation de candidatures à l'assemblée générale selon les règles régissant les conseils de quartier;
- Promotion auprès des citoyens de la liste d'envoi électronique des nouvelles du conseil de quartier du Cap-Rouge;
- Collaboration plus efficace avec le journal local *L'Écho de Cap-Rouge*;
- Dans le cadre de l'assemblée du mois de décembre 2014, présentation par un représentant de l'Arrondissement sur la façon dont les services d'urgence se coordonnent selon les différents types d'interventions;
- Discussion et suivi relativement aux travaux au parc nautique notamment sur les inconvénients occasionnés aux utilisateurs habituels;
- Suivi et communication auprès du ministère de l'Environnement et de la Ville relativement à un dossier environnemental concernant certains effets indésirables provoqués par les opérations d'une entreprise du quartier.

Le plan d'action 2015

Le plan d'action de l'année 2015 s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2014 en y ajoutant le volet d'activités spéciales pour souligner le 10^e anniversaire du conseil de quartier. L'année 2015 pourrait être propice à une réévaluation plus globale des priorités du plan d'action et même du plan directeur. Les volets prévus à ce jour sont :

1. *Réévaluation des priorités du plan d'action et, le cas échéant, du plan directeur de quartier réalisé en 2007*
 - ◆ Discussion et suivi afin de revoir à court terme les priorités du plan d'action;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier selon les besoins.

2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Faire le suivi des conclusions échangées avec le responsable de l'Arrondissement à la suite des activités réalisées en 2014 concernant la sécurité routière et le partage de la chaussée;
 - ◆ Réaliser une activité de sensibilisation à la sécurité routière comportant des volets complémentaires à celles de 2014.

3. *Protection des parcs et des espaces verts*
 - ◆ Suivi concernant le développement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc Chaudière;
 - ◆ Suivi concernant le réaménagement du parc Noirefontaine;
 - ◆ Suivi concernant le dossier du futur développement Chaudière;
 - ◆ Participation aux activités initiées pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap-Rouge en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge.

4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*
 - ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens s'étant démarqués;
 - ◆ Réalisation d'activités pour souligner le 10^e anniversaire de constitution du conseil de quartier;
 - ◆ Suivi de la consultation amorcée par l'Arrondissement au sujet des orientations et des activités au parc nautique.

5. *Collaboration avec les organismes du milieu*
 - ◆ Invitation aux organismes à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier;
 - ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes;
 - ◆ Continuer d'appuyer, selon les circonstances, les demandes ou les besoins formulés par les organismes;
 - ◆ Participation à des tables régionales de concertation (ex. : CLD, logements sociaux);

- ◆ Participation au comité des présidents et présidentes des conseils de quartier de l'arrondissement 03.
6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*
- ◆ Fournir les avis requis concernant des demandes de modification au zonage;
 - ◆ Participer aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartiers.
7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*
- ◆ Tenue d'assemblées ordinaires mensuelles, d'une assemblée générale annuelle et d'assemblées spéciales s'il y a lieu;
 - ◆ Amélioration de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements dans la page Web du conseil sur le site de la Ville;
 - ◆ Mettre en place tout moyen permettant de faciliter et de diffuser l'information et les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens notamment par la création d'une page ou d'un site web;
 - ◆ Souligner de façon spéciale le 10^e anniversaire de constitution du Conseil de quartier du Cap-Rouge au cours du printemps 2015.

Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier

Chaque année, les membres du conseil d'administration invitent les citoyens à déposer les candidatures de personnes qui se sont démarquées dans leur domaine ou leurs activités comme citoyens du quartier ou par leur implication dans notre milieu. Ce peut être grâce à leur originalité, à leur performance, à leur dévouement à une cause ou à leurs réalisations au niveau local, provincial, national ou même international.

Nous remercions notre population pour les propositions reçues qui nous permettent de retenir un maximum de deux (2) ou trois (3) candidatures pour la signature du Livre d'or. Nous honorons ces personnes ou organismes lors de l'assemblée générale annuelle et un cadeau leur est remis.

Bilan et états financiers au 31 décembre 2014

En 2014, le conseil de quartier du Cap-Rouge a reçu une subvention de 1 000 \$ de la Ville de Québec pour ses frais de fonctionnement.

Nous avons un solde de 1 069,15 \$ à la fin de l'année 2013. Le conseil a donc fonctionné pour l'année 2014 avec un budget ajusté de 2 069,15 \$

Les dépenses de l'année 2014 ont été de l'ordre de 629,10 \$ pour les frais d'administration bancaire, les dépenses des membres du conseil d'administration et pour l'assemblée générale de l'année 2014, ce qui inclut les cadeaux et le goûter pour les signataires du Livre d'or.

La somme de 1 440,05 \$ n'a pas été utilisée en 2014 et est donc reportée en 2015.

Les livres sont ouverts pour consultation si nécessaire.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge

États financiers

Au 31 décembre 2014

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	<u>1 440 \$</u>	<u>1 069 \$</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	<u>0</u>	<u>0</u>
Actif net		
Non affecté	<u>1 440 \$</u>	<u>1 069</u>
	<u> </u>	<u> </u>

AU NOM DU CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE :

Rita Veilleux, trésorière

Roch Maltais, président

LE CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1 000 \$	
Charges		
Fonctionnement	629,10 \$	628,36 \$
Projets		
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1 069 \$</u>	<u>489,51 \$</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1 440 \$</u>	<u>1069 \$</u>